

CONCOURS DE B.D 2012

Journées de la BD & du Livre Jeunesse - 12 et 13 mai 2012



illustrations Serge Dutfoy



SAINT-QUENTIN
www.ville-saintquentin.fr

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : A l'occasion des Journées de la BD & du Livre Jeunesse qui se déroula les **12 et 13 mai 2012**, la Ville de Saint-Quentin organise un concours de BD.

ARTICLE 2 : Le thème de ce concours est le suivant :

HO ! ... UN DRAGON !!

Nous vous proposons cette année de créer une histoire sur le thème du Dragon. Le Dragon vous connaissez ? Qui ne connaît pas Saint-Georges et le Dragon ? Siegfried et le Dragon Fafnir...

Dans notre culture et particulièrement dans les contes, le Dragon est un être fabuleux, gigantesque, au corps couvert d'écailles nauséabondes, aux pattes armées de griffes acérées, crachant du feu et retenant souvent prisonnière une merveilleuse jeune princesse qu'un beau et pur héros va s'efforcer de libérer et à la pointe de son épée.

Vous aurez donc à imaginer VOTRE Dragon (petit rappel, la copie de Dragon existant en BD ou en littérature entraîne une élimination par le jury)...

Quelles seront ses qualités essentielles ?

Ses pouvoirs ?

Ses faiblesses ?

Ses plats favoris ?

Son sport favori ?

Vivra t-il en famille avec sa « Dragonne » entouré de petits Dragonneaux ou seul au fond d'une grotte dans une forêt mystérieuse loin de ses amis ?

Est-il aussi terrifiant que la tradition le prétend ?

Est-il vraiment une incarnation du Mal qu'il convient de détruire ou comme dans les cultures asiatiques, une puissance bénéfique dont on cherchera l'appui ?

Dernière précision encore, dans le calendrier chinois, l'année 2012 c'est justement l'année du ...Dragon !!

Tous nos vœux vous accompagnent donc ; mettez vous en chasse et débusquez-nous un vrai beau Dragon original dont on se souviendra longtemps !



A vos crayons
Ya' du Dragon dans l'air, ça va chauffer !!
Frrr !!

ARTICLE 3 :

Le concours est ouvert aux enfants, adolescents scolarisés ou non, et adultes, regroupés dans les catégories suivantes :

1/ maternelles (grandes sections) et CP

2/ CE 1 et CE 2

3/ CM 1 et CM 2

4/ 6^e et 5^e

5/ 4^e et 3^e

6/ lycées

7/ étudiants et adultes

Les lauréats du concours de l'année précédente dans les catégories 7 ne peuvent participer l'année suivante.

ARTICLE 4 :

Format unique : une page A3 : 42 x 29,7 cm

- ne dessiner que d'un seul côté

- la planche sera personnalisée par un **titre** (laissé au choix du candidat)

Aucun format n'est imposé à la première catégorie.

ARTICLE 4 bis :

Les travaux peuvent être réalisés **individuellement** ou **collectivement**.

Les travaux collectifs comporteront **autant de pages que de candidats** quelle que soit la façon dont ils se répartissent le travail (dessin ou scénario).

Le même titre sera reporté sur chaque planche qui devra être numérotée.

Techniques au choix : encre de chine, crayons, gouaches, collages, P.A.O...

Les critères de sélection porteront sur la lisibilité du texte et de l'image, la qualité du graphisme, l'invention du scénario et la logique du récit.

Le jury éliminera les copies intégrales de B. D. existantes.

ARTICLE 5 :

Afin de préserver l'anonymat des auteurs, les participants se conformeront aux prescriptions suivantes :

- la planche ne doit comporter aucune marque ou signe distinctif permettant d'en identifier l'auteur.

- sur une enveloppe cachetée collée au dos de la planche sera précisée la catégorie du ou des participants (voir article 3). Exemple : "Cat. 4 : 6^e- 5^e"

- une fiche contenue dans cette enveloppe mentionnera : le titre de la BD, le nom, prénom, adresse du (ou des) candidat(s) et le cas échéant, le cadre institutionnel dans lequel la BD a été réalisée (exemple Ecole X, Collège ou Lycée Y, Centre Social Z)...

Merci de noter ces informations le plus lisiblement possible.

ARTICLE 6 :

Les réalisations sont à envoyer à l'adresse suivante :

Concours de Bande Dessinée Saint-Quentin
Mairie - Direction de la Culture - service Action Culturelle
B.P. 345 - 02107 Saint-Quentin cedex

Ou à déposer à :

Espace Saint-Jacques - Direction de la Culture
service Action Culturelle, 3^e étage
14, rue de la Sellerie - 02100 Saint-Quentin

La date limite de dépôt est fixée au **16 avril 2012 à 18h.**

ARTICLE 7 :

Les prix seront attribués aux lauréats en fonction des catégories inscrites sur les enveloppes. Le Jury mettra sur le même plan dans chaque catégorie les travaux individuels ou collectifs.

ARTICLE 8 :

5 prix seront attribués dans chaque catégorie. **Le Béret de Maurice Quentin de La Tour** sera décerné à chacun des 3 grands vainqueurs toutes catégories confondus :

- 1 - Le Béret d'Or : 30 albums de B. D.
- 2 - Le Béret d'Argent : 20 albums de B. D.
- 3 - Le Béret de Bronze : 15 albums de B. D.

ARTICLE 9 :

La liste des résultats sera publiée par voie de presse. Les lauréats seront informés individuellement par courrier. Une exposition des œuvres primées aura lieu. La remise des prix aura lieu le **9 mai 2012.**

ARTICLE 10 :

La Ville de Saint-Quentin dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des originaux. Ces derniers seront mis à la disposition de leur propriétaire après la manifestation. Les travaux qui n'auront pas été réclamés avant le **31 août 2012**, deviendront la propriété de la Ville de Saint-Quentin. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement, les organisateurs se réservent la possibilité de le modifier à tout moment sans préavis.

